



PRÉFET DU VAR

Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var

Service Agriculture et Forêt  
Mission Défrichement

Affaire suivie par :  
Christine KFOURN  
Téléphone 04 94 46 81 94

**Objet :** Dossier incomplet d'une demande d'autorisation de défrichement  
Demande de pièces complémentaires

**Référence.:** Dossier n° 23.212/13 (à rappeler dans toute correspondance)  
Commune : **LA CADIERE D'AZUR** - Lieu-dit :  
Section - Parcelle(s) : **G 2499**

Monsieur, Madame

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement reçu le **19/07/2023** et établi au nom de la **GFA DE LIVIET** ne peut être instruit en l'état du fait de pièces manquantes. Vous voudrez bien me fournir, **dans un délai maximum de trois mois**, à l'adresse postale suivante ou par mail :

Préfecture du Var  
DDTM/SAF/Défrichement  
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

- Un plan cadastral contenant la parcelle concernée et précisant l'emprise de la surface à défricher pour les besoins du projet (format A4 et en couleur). **(PAS DE PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE).**  
Ne pas oublier la légende : zone à défricher ainsi que chemin existant ou à créer
- Présentation du projet
- Décision de l'Autorité Environnementale dispensant ou non le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact (examen au cas par cas).  
Il vous appartient de saisir l'Autorité Environnementale PACA pour examen au cas par cas de votre dossier de défrichement. Renseignements et formulaires disponibles sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :  
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/saisir-l-autorite-environnementale-a4000.html>

Votre dossier ne sera déclaré **complet** qu'après réception des pièces demandées ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire administrative,

  
Christine KFOURN